

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 02 SEPTEMBRE 2025 PORTANT DÉSIGNATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'APPEL**

Vu les articles R 511-27, D 511-30 à R 511-44, D 511-46 à D 511-52 du Code de l'éducation

Article 1 : La Commission académique d'appel chargée de donner un avis sur les affaires disciplinaires concernant les élèves est composée comme suit :

Présidence		<ul style="list-style-type: none"> ● La Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand ▪ En cas d'absence ou d'empêchement de la Rectrice, la Commission sera présidée par : ● Monsieur Dominique TERRIEN, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale du Puy-de-Dôme ▪ En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur TERRIEN : ● Monsieur Michael PORTE, Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'Education nationale du Puy-de-Dôme ▪ En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PORTE : ● Madame Sandrine MOURIER-STOPAR, CT EVS
Inspecteurs d'académie DASEN	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Roseline LAMY AU ROUSSEAU, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Allier ● Madame Laurence AMY, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal
	Suppléant	
Chefs d'établissement	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Sylvie ANDRÉ, Principale du collège Antoine de Saint-Exupéry à Lempdes ● Monsieur Gilles CEYRAS, Proviseur du lycée professionnel François Rabelais à Brassac-les-Mines
	Suppléant	
Professeurs	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Julien RESCHE, professeur d'arts plastiques au collège La Ribeyre à Cournon d'Auvergne ● Madame Karine VAN-ORDER, professeure documentaliste au collège Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand
	Suppléant	
Parents d'élèves FCPE	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Valérie BOUDET, représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques ● Madame Rénatie LEPAYSAN, représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques
	Suppléante	
Parents d'élèves PEEP	Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Julien VERNERET, représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques ● Madame Aure-Elise RIGAUD, représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques
	Suppléante	

Article 2 : L'arrêté rectoral précédent en date du 27 mars 2025 est abrogé.

Article 3 : Les commissions académiques d'appel se dérouleront un jour de semaine de l'année scolaire 2025/2026 en journée (matin et/ou après-midi).

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et sur le site internet de l'académie de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 septembre 2025

La Rectrice d'académie

SIGNÉ

Virginie DUPONT